AR-Préfecture
095-219503943-20260504-8-AR
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-05-2026
Publication le : 04-05-2026

N° 2026/81

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT SIX** le **22 avril** à 20 heures 00. Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la la salle l'Intemporelle en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :
MM/Mmes : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre DOHY (+1), Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Stanislas BARTHELEMI (+1), Patricia JOGEE, Hubert MARCHAIS, Estelle PECQUEUX(+1), Eric LEMAIRE, Solène LE MOAL, Jean-Marc PECQUEUX, Jeanne BEURY-JOSSELIN, Frédérique BACQUET, Grégory CROZZOLO, Audrey MERI (+1), Pascal FRANCK, Marie-France HOFFMANN, Marianne DECONINCK, Marc BOURALY, Joséphine VIN, Hugo SAUNIER, Frédérique DOHY, Jérôme DURIEUX, Sandrine LE BELLER, Bruno LE DISEZ formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation :
9 avril 2026

Date d'affichage :
9 avril 2026

Nombre de conseillers

En exercice :	29
Présents :	25
Votants :	29

Etaient absents représentés :
Laurence BARTHELEMI représentée par Stanislas BARTHELEMI
Eric LEROYER représenté par Alexandre DOHY
Philippe MONTAIGNE représenté par Estelle PECQUEUX
Elodie TEIXEIRA représentée par Audrey MERI

Marie-France HOFFMANN est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

OBJET : Vote du budget primitif communal 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-1 à L.2343-2,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'oganisation territoriale de la République et notamment les articles 11 et 13,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026, en application de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 et du décret n°2016-841 du 24 juin 2016,

Après avis de la commission Finances et intercommunalité du 15 avril 2026,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité**, par :

- **26 voix pour :**

MM./Mmes : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre DOHY (+1), Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Stanislas BARTHELEMI (+1), Patricia JOGEE, Hubert MARCHAIS, Estelle PECQUEUX (+1), Eric LEMAIRE, Solène LE MOAL, Jean-Marc PECQUEUX, Jeanne BEURY-JOSSELIN, Frédérique BACQUET, Grégory CROZZOLO, Audrey MERI (+1), Pascal FRANCK,

Marie-France HOFFMANN, Marianne DECONINCK, Marc BOURALY, Joséphine VIN, Hugo SAUNIER, Frédérique DOHY,

- **3 abstentions :**

MM/Mmes : Jérôme DURIEUX, Sandrine LE BELLER, Bruno LE DISEZ

ADOPTE le budget primitif de la Ville 2026 tel que défini dans le tableau annexé

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	9 768 446,72	11 966 991,38
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	664 980,65	4 088 553,60
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 5 621 117,61	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	16 054 544,98	16 054 544,98

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	18 399 889,10	15 426 932,38
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 972 956,72
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	18 399 889,10	18 399 889,10
	TOTAL DU BUDGET (4)	34 454 434,08	34 454 434,08

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 22 avril 2026

La secrétaire de séance

Marie-France HOFFMANN
Conseillère Municipale

Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise